

Accompagnement Eco-conception

BÉNÉFICIEZ D'APPUIS
OPÉRATIONNELS
POUR DÉVELOPPER
UN ÉCO-PRODUIT.

Performance Auvergne



Votre entreprise a pris la décision de développer un éco-produit mais ne dispose pas de toutes les ressources ou compétences nécessaires en interne ? Votre CCI vous accompagne.

La démarche

Selon vos besoins et l'état d'avancement de votre projet, un conseiller CCI spécialisé en éco-conception vous propose :

- La caractérisation de votre projet ou idée,
- La réalisation d'une analyse environnementale simplifiée,
- Un accompagnement à la recherche de solutions éco-innovantes grâce à la méthode EcoASIT®,
- La participation financière à la prestation d'un consultant spécialisé. **Le coût est pris en charge** jusqu'à 70% pour les entreprises de moins de 50 salariés, 60% pour les PME de 50 à 250 salariés et 50% au-delà pour les grandes entreprises,
- Proposition d'un parcours d'accompagnement de projet dans le cadre du dispositif **Maison Innovergne** (www.innovergne.fr) : accompagnements techniques, méthodologiques, financiers, etc.

RENSEIGNEMENTS :

Contactez la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Auvergne.

Flashez **ici**
pour plus d'infos
sur les contacts



Financé par :
ADEME / La Région Auvergne

**INNOVATION
ENVIRONNEMENT**



Faire avancer toutes les envies d'entreprendre